



## ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES BÉNÉVOLES EN RECHERCHE ET SAUVETAGE

### Procès-verbal 3e Assemblée générale annuelle

La 3e Assemblée générale annuelle de l'Association Québécoise des Bénévoles en Recherche et Sauvetage (A.Q.B.R.S.), s'est tenue le 26 septembre 2008 en soirée, à la salle Palace au Best Western Hôtel Universel du 915, rue Hains à Drummondville, QC.

#### Étaient présents:

Mme. Isabelle Comeaux	AQBR
M. Clément Daigle	AQBR (Représentant pour L'Esquad d'interventions bénévoles)
M. Yves Nadeau	AQBR
M. Stéphane Ricard	AQBR
M. Éric Lauzière	Académie canine de Recherche et Sauvetage (A.C.R.S)
M. Richard Lauzière	Académie canine de Recherche et Sauvetage (A.C.R.S)
M. Jacques Paré	Club Radio Amateur de Québec (CRAQ)
M. Louis Rioux	Club Radio Amateur de Québec (CRAQ)
Mme Carol Ann Namur	Le Groupe Bénévole Sauvetage Canada Rescue
M. Claude Frégeau	Québec Secours (Maison mère)
Mme. Johanne Lepage	Québec Secours (District 05)
M. Pierre Parent	Québec Secours (District 05)
M. Mario St-Onge	Québec Secours (District 05)
M. Albert Mougeot	Québec Secours (District 07)
M. Michel Bouchard	Recherche et Sauvetage Équinoxe
M. Pierre Vallée	Recherche et Sauvetage Équinoxe
M. Jacques Guay	Recherche et Sauvetage La Grande Ourse (RSGO)
Mme Isabelle Presseau	Recherche et Sauvetage Pontiac
Mme Marie Cauchon	Recherche et Sauvetage Québec Métro (RSQM)
Mme Marie-Claude Bélanger	Recherche et Sauvetage Québec Métro (RSQM)
Mme Annie Pinard	Recherche et Sauvetage Sherbrooke Haut St-François (RSSHSF)
M. Adam Sherman	SAR Global 1
M. Patrick Blondin	Sauvetage AG
M. Patrick Naud	Sauvetage AG
Mme Weena Bellerose	Sauvetage canin des Laurentides
Mme Carol Girard	Sauvetage canin des Laurentides
M. Gérald Marciel	Sauvetage canin des Laurentides

M. Marc Quenneville	Sauvetage canin des Laurentides
Mme Lise Lachapelle	Sauvetage canin des Laurentides
M. Guy Lapointe	Sauvetage canin des Laurentides
M. Bruce MacDonald	Sauvetage Bénévole Lakeshore
Mme Jenn Tardiff	Sauvetage Bénévole Lakeshore
Mme Hélène Payment	Sauvetage Bénévole Lakeshore
M. André Chouinard	Sauvetage Région 02
M. Régis Fortin	Sauvetage Région 02
M. Daniel Paré	Sauvetage Région 02
M. Michaël Savard	Sauvetage Région 02
M. Joël Beauregard	Unité de Sauvetage Haute-Yamaska
M. Pierre Bélanger	Unité de Sauvetage Haute-Yamaska
M. Réal Gagné	Unité de Sauvetage Haute-Yamaska
M. André Gagnon	Unité de Sauvetage Haute-Yamaska
Mme Nathalie Lavoie	Unité de Sauvetage Haute-Yamaska

Invités spéciaux :

M. Michel C-Doré	Sous-ministre associé à la Direction générale de la Sécurité civile et de la sécurité incendie.
M. Éric Houde	Directeur des opérations, Direction générale de la Sécurité civile et de la sécurité incendie.
M. Réal Delisle	Directeur régional Sécurité civile, Direction régionale du Saguenay Lac St-Jean Côte-Nord.

### **1. Vérification du quorum**

Trente et un (31) groupes bénévoles sont membres de l'AQBRs. Le quorum étant fixé à 10% de la totalité de nos membres, nous avons besoin ce soir de la présence minimale de trois (3) groupes. Puisque nous avons quinze (15) groupes représentés à cette AGA, le quorum est donc atteint.

### **2. Ouverture de la réunion**

La réunion est ouverte à 20h15 par le président de l'Association, M. Yves Nadeau. Il souhaite la bienvenue à tous les membres qui ont pu se déplacer pour l'occasion et les en remercie. Il présente trois membres du groupe Sauvetage Bénévole Lakeshore, groupe ayant rejoint les rangs de l'AQBRs aujourd'hui.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

M. Yves Nadeau procède à la lecture de l'ordre du jour. Une modification sera effectuée pour remplacer le point 4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 2 juin 2007, par le point 9. Ministère de la Sécurité publique, puisque nous avons des invités spéciaux en ce début d'AGA. Les autres points se décaleront donc. Le point varia restera ouvert. Nous y ajouterons déjà ce qui suit: 12.1 Cotisation ainsi que 12.2 Reconnaissance. L'ordre du jour est proposé par M. Yves Nadeau et secondé par M. Jacques Guay.

### **4. Ministère de la Sécurité Publique**

20h20 : M. Yves Nadeau souligne la présence avec nous ce soir, de trois membres de la Sécurité civile, qu'il nous fait extrêmement plaisir d'accueillir. Il leur cède la place.

### Allocution de M. Michel C. Doré

M. Michel C. Doré, sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, prend alors la parole et se dit très heureux d'être parmi nous. Il présente M. Éric Houde, directeur des opérations à la DGSCI ainsi que M. Réal Delisle, directeur régional du Saguenay Lac St-Jean Côte-Nord.

Il remercie les bénévoles présents pour le travail qu'ils accomplissent et souligne le rôle important qu'ils jouent au sein de notre société. Le travail de ceux-ci est peu connu, c'est une des raisons pour laquelle la Sécurité civile, en collaboration avec d'autres organismes, a mis sur pied le 1<sup>er</sup> colloque sur le bénévolat qui se tient présentement en ces lieux. Celui-ci permettra de faire la promotion du bénévolat en sécurité civile auprès de la population en général et plus particulièrement auprès des étudiants qui sont la relève de demain. Ce colloque permettra également aux bénévoles de la province qui évoluent au sein des diverses facettes que revêt le milieu de la sécurité civile, de pouvoir échanger, tisser et consolider des liens avec les divers partenaires présents pour l'occasion.

M. Michel C. Doré, tenait à transmettre aux bénévoles des groupes de recherche et sauvetage membres de l'AQBRs, les objectifs, la vision, ainsi que les grandes lignes des actions posées et à venir de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie. Il souligne que depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, la DGSCI est responsable d'encadrer les bénévoles en sécurité civile et a mis en place son "Programme d'encadrement des bénévoles en sécurité civile". Programme qui vient se substituer à celui administré par le passé par la Sûreté du Québec et connu sous le nom de "Programme de gestion des bénévoles en recherche et sauvetage de la Sûreté du Québec." Il est important de noter que ce transfert ne s'est pas fait du jour au lendemain, mais bien de façon réfléchie. Des dialogues se sont étalés sur 2 ans avec les représentants d'associations et d'organismes divers, avec lesquels nous avons abordé et approfondi les questions d'assurances, de protection CSST, d'équipements, de formation, d'accréditation, de reconnaissances, etc.

Objectif du plan stratégique 2008-2011: Desserte des services d'urgence de 1<sup>re</sup> ligne dans toutes les régions du Québec, grâce à des équipes accréditées par le gouvernement du Québec (recherche et sauvetage, service aux sinistrés, télécommunications).

Vision: Besoin de pouvoir compter sur une force de frappe de 5000 bénévoles. Cette armée de personnes qualifiées, membres d'équipes structurées et formées, sera prête à être mobilisée pour le secours aux sinistrés. Pour ce faire, nous avons besoin de consolider nos acquis. M. Michel C. Doré souligne qu'il faut laisser les talents et les passions des bénévoles s'exprimer. Il faut faire un grand tout avec les ressources bénévoles disponibles soit : les équipes de recherche au sol, les VTT, les équipes cynophiles, etc. ainsi que des centaines d'autres organismes en Sécurité civile. Il ne faut pas faire de micro-organisme et privilégier l'interopérabilité entre équipes.

Signal: M. Michel C. Doré, mentionne que la communauté de recherche et sauvetage doit pouvoir compter sur une Association provinciale solide pour la représenter. Il lui faut donc une AQBRs forte! Le Ministère de la Sécurité civile a décidé qu'il transigera au niveau de la recherche et sauvetage, avec une seule Association représentant les groupes de recherche et sauvetage bénévole du Québec, soit l'AQBRs. Un protocole d'entente sera d'ailleurs signé sous peu entre les 2 entités, afin de concrétiser le tout. Le Ministère de la Sécurité civile appuiera donc de façon tangible l'AQBRs, dans la mission et les mandats qu'elle s'est donnés.

Grandes lignes des actions posées et à venir: La Sécurité civile souhaite grandir avec les bénévoles. Elle désire les encadrer adéquatement, et les supporter au niveau entre autres de la protection CSST et

de l'exonération de responsabilité civile, de l'aide à la formation, de l'achat et de la distribution d'équipements de protection. Elle veut que les bénévoles soient reconnus pour leur implication.

- Programme d'encadrement: Rapatrier le programme de gestion des bénévoles en recherche et sauvetage de la Sûreté du Québec, vers un Programme d'encadrement des bénévoles en sécurité civile (ce qui est fait).
- Formation aux membres:
  - o Cours de Sécurité civile 101: Il devrait être mis en ligne avant Noël et permettra aux bénévoles qui l'auront réussi d'obtenir un numéro d'identification personnel.
  - o Cours de Wayne Merry: Il sera mis en ligne dans un avenir rapproché.
  - o Manuel de l'intervenant bénévole: En cours de production.
- Couverture CSST: Les bénévoles seront admissibles aux protections offertes par la CSST ou exonérés en regard de la responsabilité civile lors de déploiement, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant.
- Équipement de protection: Un comité consultatif de bénévoles s'est penché sur la question du casque et du dossard et des spécifications en sont ressorties. Les équipements ont été ensuite testés sur le terrain par des équipes de recherche. Le dossier suit son cours et des équipements devraient commencer à être distribués aux bénévoles par la DGSCSI à compter de l'année prochaine.
- Support logistique: La Sécurité civile a une obligation de résultat. Elle veut mettre les efforts nécessaires pour soutenir les bénévoles lors d'opérations sur le terrain, en déployant un support logistique adéquat. Elle veut acquérir une unité de soutien et se doter entre autres de deux remorques avec abris, génératrices, radiocommunications, etc.

### **Présentation de M. Éric Houde :**

M. Michel C. Doré passe la parole à M. Éric Houde, qui nous explique le fonctionnement du système d'alerte de la Sécurité civile. Il nous mentionne que tous les appels d'urgence en Sécurité civile sont acheminés au COG (Centre des opérations gouvernementales). Lieu qui est ouvert 24h sur 24h, 7jrs sur 7jrs et à partir duquel les procédures sont initiées. Le COG fournit le soutien aux opérations en cours sur le terrain et s'assure de la gestion globale d'un événement.

M. Éric Houde nous dévoile ensuite, la nouvelle "Procédure de mobilisation des bénévoles accrédités lors d'une opération de recherche et sauvetage" mise en place par la Sécurité civile (voir document en annexe pour tous les détails). Il fait ensuite la lecture de chaque ligne des diverses étapes possibles de la procédure de mobilisation, de l'alerte verte à la démobilisation des équipes.

Il souligne qu'en ce qui concerne le côté opérationnel de la recherche et sauvetage au Québec, le maître d'oeuvre sur le terrain reste la Sûreté du Québec. Dans la nouvelle procédure, le COG recevra un appel du CSO (Centre de soutien opérationnel) de la SQ, l'informant d'une disparition ou d'une situation de personne en détresse. Le COG colligera l'information au fur et à mesure qu'il la recevra et avisera le coordonnateur bénévole du district concerné, afin de le tenir au courant de la situation et du type d'alerte en vigueur (verte, jaune ou rouge) ainsi que de l'évolution dans le dossier. Il suivra les procédures étapes par étapes jusqu'à la démobilisation des équipes et s'assurera de fermer la boucle.

## Points importants à retenir :

### No d'opération du COG:

M. Éric Houde tient à mentionner qu'à partir de l'alerte rouge et seulement à partir de ce niveau d'alerte, le COG émettra un no d'opération à l'officier du CSO de la SQ. Ce numéro d'opération sera également transmis au coordonnateur bénévole du district concerné. Il garantira aux bénévoles qui sortiront sur une recherche, une couverture CSST ainsi qu'un remboursement des dépenses admissibles (essence, repas, selon les barèmes établis). Si vous n'avez pas de numéro d'opération du COG, vous n'aurez ni remboursement ni protection CSST du MSP.

### Support logistique (représentant de la Sécurité civile):

M. Éric Houde explique que le MSP a voulu mettre en place des mesures concrètes pour aider les bénévoles et également libérer le coordonnateur bénévole de district de certaines tâches en support logistique, afin qu'il puisse se consacrer au déploiement des bénévoles. Lors d'une recherche, le directeur régional du MSP s'assurera donc qu'un de ses représentants soit sur place, afin d'agir en tant que responsable du support logistique. Il travaillera en étroite collaboration avec le coordonnateur bénévole du district concerné, afin de lui fournir l'aide et le support logistique dont il pourrait avoir besoin, pour le bien-être des bénévoles sur les lieux de la recherche (tente, toilettes, repas, etc.). Le rôle complet qu'il jouera reste à être défini. M. Éric Houde mentionne également que la Sécurité civile projette l'acquisition d'un PC mobile spécialement équipé pour répondre aux besoins des bénévoles.

M. Claude Frégeau souligne qu'il y a une autre différence dans la nouvelle procédure de mobilisation, soit l'implication de l'AQBRs qui n'était pas présente auparavant.

### AQBRs :

M. Yves Nadeau précise qu'en effet, l'AQBRs aura désormais un rôle opérationnel en plus de son rôle administratif actuel. Elle prendra charge de la structure opérationnelle qui dépendait auparavant du programme de gestion des bénévoles en recherche et sauvetage de la SQ.

Les coordonnateurs bénévoles continueront de mobiliser les groupes membres de l'association dans leurs districts et continuerons d'interagir directement avec leurs coordonnateurs policiers respectifs. De son côté, l'AQBRs mettra en place un officier de garde qui dépendra directement du CA de l'association. Cet officier suivra la progression des mobilisations de concert avec les coordonnateurs de district, mais sa fonction principale sera de supporter les coordonnateurs bénévoles des districts lors des mobilisations.

En assumant ces nouvelles fonctions, l'AQBRs sera désormais en mesure d'avoir plus facilement une vue d'ensemble des problématiques opérationnelles qui touche les déploiements et de maintenir des statistiques concernant les interventions de ces groupes.

Mme Marie Cauchon demande à quelle date cette nouvelle procédure sera effective?

### Interventions de M. Réal Delisle:

M. Réal Delisle, directeur régional en Sécurité civile à la direction régionale du Saguenay Lac St-Jean Côte-Nord, répond que dès que l'AQBRs l'aura avisé qu'elle est prête, le transfert pourra s'effectuer.

Mme Carol Namur suggère que l'AQBRs transmette par courriel la nouvelle procédure de mobilisation des bénévoles accrédités à tous les coordonnateurs bénévoles, puisqu'ils ne sont pas tous présents ici ce soir et que ce document les touche directement. Elle demande si le document pourrait être retouché afin

d'enlever la couleur et en assurer ainsi une lecture plus facile. Elle suggère également que l'AQBRStienne une rencontre avec tous les coordonnateurs bénévoles de district, afin de répondre à leurs questionnements et qu'ils puissent discuter du document présenté et y apporter des modifications si besoin est. M. Yves Nadeau lui souligne que le document sera retransmis aux coordonnateurs et qu'une rencontre téléphonique est déjà prévue, que l'AQBRStattendait que la nouvelle procédure soit dévoilée avant d'aller de l'avant avec une rencontre.

M. Réal Delisle tient à préciser que la nouvelle procédure de mobilisation des équipes accréditées présentée par M. Éric Houde, est le fruit d'un travail conjoint mûrement réfléchi entre la Sûreté du Québec et la Sécurité civile. Alors, avant de penser à modifier le document de quelque façon que ce soit, il demande que les coordonnateurs lui fournissent des pistes de solutions et non pas simplement que lui soit rapporté des problématiques.

M. Yves Nadeau remercie alors nos 3 invités pour leur présence et leur intervention respective et décrète une pause de 10 minutes.

### **21h30 Pause – Quelques représentants de groupes quittent l'Assemblée.**

#### **21h40 Reprise de l'AGA**

Avant de passer au point 5. M. Yves Nadeau présente les administrateurs de l'AQBRSt, ainsi que les divers dossiers que chacun de ceux-ci gère, en parallèle de leurs tâches régulières.

Yves Nadeau, Président:

- Site internet

Isabelle Comeaux, Secrétaire:

- Suivi général des dossiers;
- Correction des examens;
- Lien avec l'Association de Sécurité civile du Québec (ASCQ) – registre des bénévoles.

Stéphane Ricard, Trésorier

- Lien avec SARVAC;
- Location des balises de Rogaine.

Clément Daigle, Vice-président

- Programme de prévention "Pour survivre reste près d'un arbre";
- Autoformation (formations électroniques).

#### **5. Adoption du procès-verbal du 2 juin 2007**

Puisqu'aucune modification n'est à apporter au procès-verbal du 2 juin 2007, l'adoption de celui-ci est donc proposée par M. Daniel Paré et secondée par M. Guy Lapointe.

## **6. Rapport du Président**

### Formation AQBRS 2007 – L'épreuve du chercheur

Samedi le 22 septembre 2007, l'AQBRS tenait une activité de formation à l'intention des chercheurs de ses groupes membres à Prévost, dans les Laurentides. Nous avons opté cette fois-ci, pour une journée "terrain". Le but de cette journée étant de :

- Permettre aux équipes participantes de mettre à l'épreuve leurs connaissances et leurs habiletés dans le maniement de la carte et boussole;
- Permettre aux équipes de différents districts de se rencontrer et d'échanger entre-elles;
- Tester sur le terrain la 1re ébauche du futur examen terrain pour les chercheurs et les chefs d'équipe (certification AQBRS).

Dans cette optique, nous avons donc proposé aux bénévoles de participer à l'Épreuve du chercheur, une compétition chronométrée d'endurance, de navigation et de stratégie, en autonomie complète d'une durée de 8h00, qui s'apparentait à une Rogaine. Dix équipes de trois personnes ont participé à cette journée de formation, donc cinq sous la catégorie compétition et cinq sous la catégorie participation.

La journée fût un réel succès et se termina par un repas et une remise de médailles et de prix de participation. Tous s'entendent pour dire qu'ils ont très hâte de recommencer l'expérience.

Nous tenons à souligner que la préparation de l'événement a été effectuée avec le support du groupe bénévole Sauvetage canin des Laurentides, que nous tenons à remercier à nouveau pour son implication. Soulignons également l'implication de bénévoles externes à nos groupes membres, dont 4 policiers de la SQ s'étant déplacés avec de l'équipement, 9 bénévoles spontanés et 2 bénévoles en VTT. Notons aussi l'implication de membres du Groupe Bénévole Sauvetage Canada Rescue, lors de la 1re version de la journée de formation.

### Programme d'encadrement des bénévoles en sécurité civile

#### Décembre 2007:

M. Yves Nadeau explique qu'une rencontre de départ a eu lieu le 8 décembre 2007 à Trois-Rivières, entre les intervenants de la Sécurité civile, de la Sûreté du Québec, de l'AQBRS, de l'ASCQ, de la Croix-Rouge, du RAQI et les coordonnateurs bénévoles du programme de gestion des bénévoles en recherche et sauvetage de la Sûreté du Québec. Lors de cette rencontre, il a été entendu de constituer 4 comités consultatifs (identification, équipement, formation et déploiement) avec les membres présents ayant démontré un intérêt à y participer.

#### Janvier à mars 2008:

L'AQBRS a été présente à chacune des réunions des 4 comités consultatifs.

#### Mars 2008:

Le 29 mars 2008 à Trois-Rivières, une rencontre de suivi a eu lieu. Il a été demandé à l'AQBRS de définir sa mission et ses mandats. Une décision a été prise afin de conserver la structure de déploiement du programme de gestion des bénévoles en recherche et sauvetage de la Sûreté du Québec. La Sécurité civile a décidé de prendre en charge les bénévoles en recherche et sauvetage dès avril 2008.

Suite à cette rencontre, l'AQBRS et la Sécurité civile ont tenu plusieurs rencontres de suivi (présentation du tableau Mission et mandats de l'Association, dossiers divers, demandes de la SC de

colliger les besoins en équipement de protection de chacun des districts auprès des coordonnateurs bénévoles, en fonction des critères énoncés aux réunions précédentes, prise en charge de la correction des examens de chercheur au sol).

Autres dossiers majeurs dans lesquels l'AQBRs s'est impliquée :

- Participation à la table de concertation du programme de gestion des bénévoles et sauvetage de la Sûreté du Québec.
- Prise en charge de la demande des coordonnateurs bénévoles, d'obtenir de directives en ce qui a trait à la distribution de l'équipement de protection qui sera fourni par la Sécurité civile
- Normes de certification des équipes cynophiles. Conclusion d'un mandat déjà débuté par 3 groupes membres de l'AQBRs (Le Groupe Bénévole Sauvetage Canada Rescue, Recherche et sauvetage Québec-métro, Sauvetage canin des Laurentides)
- Colloque sur le bénévolat en sécurité civile
- Formation AQBRs 2008 (remplacée par le colloque des bénévoles)

## **7. Rapport du Secrétaire**

Bilan - Implication des administrateurs

Mme Isabelle Comeaux détaille les activités des administrateurs, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2007 à ce jour, soit: 11 rencontres en CA, 15 réunions spéciales de travail et 1 formation terrain (AQBRs 2007).

Les administrateurs ont également été impliqués dans le suivi des dossiers suivants : CSST, assurances, formation, examens, normes, programme d'encadrement des bénévoles en Sécurité civile, programme de prévention, SARVAC, SARSCENE, ASQC, équipement de la Sécurité civile, mission et mandats de l'Association, statuts et règlements, assemblée générale annuelle 2008, colloque des bénévoles, salon des partenaires.

La charge de travail des administrateurs de l'AQBRs, s'élève à un minimum estimé de 957 heures.

Examens – correction

Après vérification, entre le 9 avril et le 24 mai 2008, 8 sessions d'examens ont bien été tenues dans 6 districts et non 5, pour un total de 103 bénévoles (faisant partis d'un groupe membre de l'AQBRs).

La note de passage de ces examens était de 60%. Sur 103 bénévoles, 98 personnes ont réussi l'examen et 5 personnes l'ont échoué. La moyenne générale est de 78%. Les matières à parfaire sont la cartographie, l'application de la boussole sur la carte topo, ainsi que les techniques de recherche. Étant donné que les personnes ayant passé l'examen sont nouvelles dans le milieu et qu'elles n'étaient pas encore sorties pratiquer sur le terrain, il est normal que lacunes ressortent.

Association de Sécurité Civile du Québec (ASCQ)

L'ASCQ a reçu le mandat du MSP en février 2008, de constituer un registre québécois des bénévoles en sécurité civile, afin de fournir à la CSST, les renseignements requis annuellement pour la protection

des bénévoles. Les intervenants impliqués dans le dossier sont: le MSP, l'AQBRS, la Croix-Rouge, la SQ, la Garde-côtière auxiliaire, le RAQI, SERABEC, la Sécurité publique Canada, CRAIM, RECO, l'ASCQ.

Chronologie: Le 31 mai 2008, un exposé du mandat de l'ASQC a été donné à la table. Le 20 juin dernier, une conférence téléphonique a eu lieu entre les différents intervenants impliqués dans le dossier. Finalement, le 23 septembre dernier, nous avons reçu un courriel de suivi de l'ASQC, qui nous mentionnait que les informations demandées pour 2008 par la CSST pour chacun des bénévoles se limiteraient aux informations essentielles telles que : Nom, prénom, NAS, nombre d'heures d'intervention.

Nous contacterons l'ASQC, afin d'obtenir une assurance de la part de cet organisme que les numéros d'assurance sociale qui leur seront envoyés seront traités de façon sécurisée. L'AQBRS avisera tous ses groupes par courriel dans les prochains jours, des démarches à suivre afin de transmettre l'information requise.

## 8. Rapport du Trésorier

### Rapports financiers :

M. Stéphane Ricard nous a présenté deux rapports. Le premier étant le rapport financier de la dernière année fiscale de l'Association, le second étant un récapitulatif des comptes à ce jour.

#### **1) Rapport financier (1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008)**

##### Montant en caisse:

Au 1<sup>er</sup> avril 2007: 5 782,28\$

Au 31 mars 2008: 3 340,85\$

##### Recettes: 2 140,64\$

Ceci comprend :

2 085,64\$ - Journée de formation AQBRS 2007

55,00\$ - Cotisation annuelle des membres

##### Déboursés: 4 582,07\$

Ceci comprend :

1 508,00\$ - Assurances

2 965,65\$ - Journée de formation AQBRS 2007

60,64\$ - Frais bancaires

32,00\$ - Inscription au registre des entreprises

15,78\$ - Frais communications – envois postaux

D'autres déboursés encourus n'ont pas été inscrits au bilan financier, car ils ont été directement défrayés par les membres du CA et d'autres intervenants :

- Le site internet qui est hébergé aux frais d'un membre de l'Association;
- Les téléconférences déboursées par la Sûreté du Québec;
- Les téléconférences déboursées par la Sécurité civile.

## 2) *Récapitulatif des comptes au 21 septembre 2008*

Solde initial: 3 340,85\$

### Encaisse :

- 1 837,32\$ - Petite caisse  
830,29\$ - Banque TD

### Recettes :

45,00\$ - Cotisations annuelles

### Dépenses:

1 589,75\$ - Assurances  
1 760,85\$ - Articles promotionnels  
992,36\$ - Frais de représentation (Colloque des bénévoles...)  
25,12\$ - Formation  
24,80\$ - Frais bancaires

Comme vous pouvez le constater, notre petite caisse est dans le négatif de 1 837,32\$, malgré le fait que le montant dans le compte en banque de l'Association s'élève à 830,29\$. Nous roulons présentement sur notre marge de crédit, afin de pouvoir assurer entre autres, une représentation au Colloque des bénévoles.

### Lien avec SARVAC (Search and Rescue Volunteer Association of Canada):

L'Association Canadienne des Volontaires en Recherche et Sauvetage compte 2 postes permanents à ses bureaux situés à Paradise, Terre-Neuve. Elle a un lien officiel avec les autorités fédérales. Cette année en marge de Sarscène 2008 (la plus importante conférence et exposition de recherche et sauvetage au Canada), SARVAC donnera deux formations importantes soit : Adventure Smart et Exercice Design Prevention. Des administrateurs de l'AQBRS sont invités à assister à ces formations.

### Location des balises de Rogaine:

M. Stéphane Ricard souligne que les balises de Rogaine de l'AQBRS sont disponibles sur simple demande du responsable d'un groupe membre de l'Association. Nous vous acheminerons par la suite un contrat de location de matériel de formation que vous devrez compléter et nous retourner. Il ne vous en coûtera rien pour la location. Le transport du matériel est à vos frais, ainsi que la réparation ou le remplacement de l'équipement qui serait endommagé. Advenant un retard dans le retour du matériel, des frais seront également demandés.

## 9. **Rapport du Vice-président**

### Programme de prévention "Pour survivre reste près d'un arbre":

Nous avons envoyé un courriel à tous nos groupes membres en mars dernier, mentionnant qu'une toute nouvelle version du programme de prévention de la GRC serait bientôt disponible et qu'avec l'arrivée de celle-ci, l'AQBRS relancerait la diffusion de ce programme de prévention en collaboration avec la Sûreté du Québec. Nous demandions alors aux groupes intéressés de manifester leur intérêt à donner cette formation qui vise un public de 5 à 12 ans et transmet les techniques élémentaires de survie en forêt à l'aide entre autre d'un petit vidéo.

### Bilan depuis mars:

- Dix (10) groupes sont prêts à donner la formation dans quatre (4) districts différents;
- Trois (3) demandes de formation ont été envoyées à l'AQBRs et retransmises aux formateurs des districts concernés;
- Une (1) formation a été donnée par un administrateur de l'AQBRs;
- Deux (2) demandes d'informations générales ont été adressées à l'Association;
- La version anglaise "Hug a tree" to survive est prête et la version française ne saurait tarder.

### Autoformation:

Certaines formations électroniques sont offertes aux groupes membres de l'AQBRs.

- DVD: Search and Rescue (best practice)
- CD: Hydro Québec: L'électricité et les intervenants.

Elles peuvent être empruntées sans frais. Il suffit pour cela d'entrer en contact avec M. Clément Daigle, qui se fera un plaisir de vous les envoyer (voir le site internet de l'Association pour tous les détails). Nous demandons par la même occasion aux groupes qui détiennent des exemplaires de ces formations de bien vouloir les retourner à l'AQBRs dans les prochaines semaines.

Certaines présentations PowerPoint sont également disponibles directement sur notre site, grâce à la collaboration des formateurs présents à la fin de semaine de formation de l'AQBRs en 2006 à Quyon.

## **10. Modifications aux statuts et règlements**

M. Yves Nadeau mentionne que le CA de l'AQBRs a effectué de nombreuses révisions touchant les statuts et règlements de l'Association dans la dernière année. C'est la raison pour laquelle vous avez reçu 2 versions du document "Statut et règlements généraux" (version 2008-09-04) par courriel. Dans une des versions, les modifications étaient toutes apparentes en jaune et dans la seconde les modifications y étaient toutes effectuées pour faciliter la lecture du texte.

### Les buts visés par ces modifications sont les suivants :

- Permettre l'arrivée de nouveaux groupes membres qui ne sont pas des OSBL, mais qui sortent bénévolement lors d'appel des autorités policières pour des recherches de personnes disparues.
- Camper l'organisation dans son rôle de représentant de ses groupes membres;
- Redéfinir le statut des membres;
- Mettre en place et maintenir la structure de déploiement de ses membres et les soutenir;
- Retravailler le document entier pour une lecture plus chronologique et logique des articles (intervenir certains articles de place, les renuméroter, corriger fautes de frappe, etc.).

### Adoption des modifications aux statuts et règlements (par ordre de numérotation):

Nous ne repasserons pas à travers toutes les modifications proposées et présentées au document. Seules les modifications sur lesquelles des membres ont apporté des commentaires seront listées ci-dessous :

#### Article 1.3: Organisation - objectifs

Mme Isabelle Comeaux propose l'ajout d'un nouvel article pour lire comme suit :

1.3.8.: «Mettre en place et maintenir la structure de déploiement de ses membres et soutenir ces derniers lors des mobilisations. » Cette proposition est secondée par Mme Marie Cauchon.

#### Article 3.1.4 : Membres – obligations

M. Louis Rioux, propose que le montant de la cotisation ne soit pas inscrit dans cet article, afin d'éviter d'avoir à le modifier chaque année. Le point cotisation annuelle fera partie intégrante de l'ordre du jour de chaque AGA. L'article se lira donc : «S'acquitter du paiement de sa cotisation, fixée par l'AGA, dans les trente (30) jours suivant la réception de l'avis de cotisation.» La proposition est acceptée à l'unanimité,

#### Article 3.2.3 : Droits des membres

M. Yves Nadeau demande implicitement qu'on regarde ensemble la pertinence ou non de conserver l'article 3.2.3., même s'il n'était pas inclus dans les modifications à effectuer. Il souligne que cet article touche entre autres le groupe Québec-Secours.

Voici l'article : «L'AQBRS reconnaîtra les sous-groupes issus d'une même personne morale, qu'ils soient regroupés ou dispersés sur son territoire. Toutefois, ces sous-groupes seront considérés par l'AQBRS, comme faisant partie d'un seul et même groupe membre et ne bénéficieront, à ce titre, d'aucun droit de vote. »

M. Yves Nadeau demande à l'assemblée de se prononcer sur sa volonté de maintenir ou non cet article dans son état actuel. L'Assemblée vote à l'unanimité pour conserver l'article tel qu'il est.

#### Article 3.4.3 : Suspension ou exclusion

Mme Carol Namur propose de modifier l'article pour lire comme suit :

«L'impossibilité par l'AQBRS de rejoindre le membre après avoir utilisé toutes les coordonnées qu'il a fournies à l'AQBRS, sera interprétée comme une volonté de ce dernier de quitter l'AQBRS et pourra entraîner, après une période de grâce de 30 jours, son exclusion de l'AQBRS». La proposition est secondée par M. Louis Rioux.

#### Article 5.2.1 : Convocation AGA

Mme Carol Namur propose de modifier également l'article suivant pour lire :

«Toutes assemblée générale annuelle des membres de l'Association, est convoquée au moyen d'un avis écrit, par transmission courriel et ~~ou~~ poste standard. Cet avis est expédié au moins 21 jours avant la tenue de la date prévue de l'assemblée.» La proposition est secondée par M. Guy Lapointe.

#### Article 6.2.1 : Convocation Assemblée générale spéciale

Mme Carol Namur propose de modifier l'article pour lire:

«Toute assemblée générale spéciale des membres de l'Association est convoquée au moyen d'un avis écrit, par transmission courriel et ~~ou~~ poste standard. Cet avis est expédié par le conseil d'administration de l'Association, au moins 21 jours avant la tenue de la date prévue de l'assemblée.» La proposition est secondée par Mme. Isabelle Presseau.

#### Article 7.1.1: Composition du Conseil d'administration

Mme Marie Cauchon propose d'apporter une modification à cet article, afin que soient ajoutés des conseillers à la composition du CA. Elle propose donc que l'article se lise comme suit :

«Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et de conseillers. » Suite à un échange d'opinions entre les membres des différents groupes et à un vote, la proposition est rejetée à l'unanimité et le texte conservé tel quel.

### Détails du débat:

Mme Marie Cauchon souligne qu'avec tout le travail à venir dans la prochaine année, il sera difficile à arriver à tout faire à 4 administrateurs. Elle mentionne qu'il est possible que des gens soient intéressés à postuler pour appliquer sur un poste de conseiller dans le CA de l'Association.

M. Yves Nadeau explique qu'avec tous les objectifs que l'AQBRs s'est donnés, le CA a besoin de pouvoir compter sur des administrateurs actifs. Administrateurs qui sont prêts à prendre des mandats pour les mener à terme, tout en ayant des balises claires et des échéanciers bien précis. M. Yves Nadeau demande par deux fois aux personnes présentes dans l'assistance, s'il y a des bénévoles qui ont le goût de rejoindre les rangs du CA dans cette optique. Il ne reçoit aucune réponse.

Mme Marie Cauchon mentionne que des gens pourraient être intéressés à rejoindre le CA dans le courant de l'année.

### Arguments contre l'adoption de cette modification, par plusieurs membres présents à l'AGA:

- Plus on ajoute d'administrateurs, plus il est difficile d'obtenir le quorum lors des réunions régulières du comité d'administration et plus on risque de retarder l'avancement des projets;

- Nous ne sommes pas en année d'élections. Personne n'a donc manifesté son intérêt à postuler sur un poste, puisque le formulaire de mise en candidature n'a pas été envoyé et ne le sera que dans 2 ans soit en 2010. Certaines personnes non présentes aujourd'hui si elles avaient su qu'on rajouterait des postes dans la composition du CA, auraient peut-être postulées.

- Sans devoir ajouter des conseillers sur le CA, il y a toujours la possibilité pour les administrateurs de l'AQBRs, d'aller chercher au courant de l'année une personne dont ils ont besoin pour lui confier un mandat spécifique. Si ce mandat est récurrent d'année en année, alors à la prochaine AGA, le poste pourra être ouvert, les gens pourront postuler sur celui-ci et un vote pourra être tenu en bonne et due forme.

### Article 7.7.4 : Élections du conseil d'administration

Mme Carol Namur propose une modification pour lire comme suit :

«Les mises en candidature ~~doivent~~ peuvent parvenir au secrétariat de l'Association, jusqu'au jour de la tenue de l'assemblée générale de l'année des élections». La proposition est secondée par Mme Marie Cauchon.

### Article 8.2 : Vérificateur

Mme Carol Namur propose le maintien de l'article 8.2.1 pour lire :

«Le vérificateur de l'Association est nommé chaque année à l'assemblée générale annuelle.» Cette proposition est secondée par Mme Isabelle Presseau.

Les modifications aux statuts et règlements proposées sont donc acceptées, en y ajoutant les modifications supplémentaires ci-dessus. La proposition d'adoption en bloc est faite par M. Louis Rioux et secondée à l'unanimité.

## 11. - Objectifs 2008-2009

Explications de M. Yves Nadeau.

### Mission et mandats de l'AQBRS

Comme vous le savez déjà la gestion gouvernementale des bénévoles en recherche et sauvetage du Québec est passée d'un programme administré par la Sûreté du Québec vers un tout nouveau programme administré par la Sécurité civile. Nous faisons maintenant partie de la grande famille des bénévoles en sécurité civile qui regroupe non seulement les bénévoles en recherche et sauvetage, mais également d'autres groupes de bénévoles tels la Croix-Rouge, le RAQI etc.

L'arrivée de ce nouveau programme a nécessité plusieurs rencontres entre notre Association, la Sécurité civile et les autres partenaires impliqués, au terme desquelles il est apparu qu'une réflexion s'imposait quant au positionnement de notre Association. La première étape de cette réflexion fut de redéfinir la portée de notre mission et des différents mandats de notre association. Le résultat de cette réflexion se trouve dans un document intitulé « Mission et mandats de l'AQBRS » dont une copie a été transmise à chaque responsable de nos groupes membres en juin dernier et qui se trouve en annexe à ce procès-verbal pour le bénéfice de tous.

### Planification budgétaire

Une rencontre s'est tenu fin juillet 2008 avec la Sécurité civile, afin de voir quelle aide concrète le Ministère de la Sécurité Publique était prêt à fournir à l'Association, par rapport au document Mission et mandat de l'AQBRS. Au terme de cette rencontre, les administrateurs de l'Association sont repartis avec le mandat de quantifier précisément les besoins financiers et matériels de l'AQBRS, par rapport aux points indiqués dans ledit document. Nous avons donc produit un document très détaillé relatif à nos besoins pour l'année 2008-2009 et acheminé le tout à la Sécurité civile en août dernier.

Pour votre information, en voici les grandes lignes:

<u>Dépenses:</u> 22 645,40\$	<u>Entrées:</u> 2 250,00\$
Représentation : 12 416,60\$	Cotisations annuelles
Assurances CA : 1 589,75\$	Articles promotionnels
Normes : 2 931,30\$	Inscriptions activités de formation
Formation : 4 135,75\$	
Gestion des listes : 1 000,00\$	
Frais divers : 572,00\$	

Après avoir consulté attentivement le dossier, le Ministère de la Sécurité publique a décidé d'aller de l'avant avec nos propositions et d'appuyer notre Association en acceptant de la soutenir financièrement en lui versant les sommes suivantes pour réaliser ses objectifs:

### Soutien du Ministère de la Sécurité Publique

Période d'octobre 2008 à avril 2009 : 10 000\$

Période d'avril 2009 à avril 2010 : 20 000\$

Ces montants seront versés en plusieurs tranches et conditionnels à la signature d'un protocole d'entente à venir dans les prochaines semaines, entre le Ministère de la Sécurité Publique et l'AQBRS. Ceci est une excellente nouvelle et nous ne pouvons que nous en réjouir!

## **12 - Varia**

### **12.1 Cotisation annuelle**

Plusieurs personnes présentes soulignent que la cotisation annuelle pourrait être plus élevée, et pourrait très bien passer de 5\$ par équipe, à 5\$ pour chacun des membres des groupes membres de l'AQBRS. M. Yves Nadeau souligne qu'il serait peut-être plus approprié de conserver le montant de la cotisation actuelle à 5\$ et de réviser à la hausse l'année prochaine, une fois que l'AQBRS vous aura démontré ce dont elle est capable.

Il est donc entendu que la cotisation annuelle sera reconduite à \$5 par groupe membre pour une seconde année consécutive soit pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 mars 2009. Cette proposition est faite par M. Stéphane Ricard et elle est secondée à l'unanimité.

### **12.2 Reconnaissance**

L'AQBRS tient à souligner l'apport de M. René Marchand, pour le support et le dévouement dont il a fait preuve envers l'AQBRS, tout au long des dernières années. Elle lui décernera donc le statut de membre honoraire. La remise de cette reconnaissance se fera demain en marge du colloque, puisque M. René Marchand était dans l'impossibilité d'être parmi nous ce soir.

### **12.3 Nomination d'un vérificateur**

M. Louis Rioux propose M. Jacques Paré, comme vérificateur des comptes de l'AQBRS pour l'année fiscale 2008-2009. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Félicitations M. Paré!

### **12.4 Remerciements**

M. Yves Nadeau tient à remercier Mme Carol A. Namur, pour tout le travail qu'elle a accompli durant les dernières années, dans son poste de Coordinatrice provinciale du Programme provincial de gestion des bénévoles en recherche et sauvetage de la Sûreté du Québec et pour le travail qu'elle a également accompli depuis le 1<sup>er</sup> avril 2008, date d'entrée en vigueur du Programme d'encadrement des bénévoles en sécurité civile.

La mise en place de la nouvelle "Procédure de mobilisation des bénévoles structurés de la Sécurité civile", présentée au début de cette AGA par M. Éric Houde, viendra mettre un terme à l'existence du poste de coordonnateur provincial. M. Nadeau mentionne cependant que Mme Carol Namur continuera d'apporter son aide et support aux membres de son groupe : Le Groupe Sauvetage Canada Rescue, ainsi qu'à toute autre personne ayant besoin de son expertise.

## **13. Fermeture de la réunion**

La 3e Assemblée générale annuelle de l'AQBRS prend fin à 00h05, après 3h50 de réunion. Cette fermeture est proposée par M. Yves Nadeau et secondée par Mme Marie Cauchon.

Isabelle Comeaux  
Secrétaire AQBRS